

# Compte-rendu du Conseil Municipal Du 14 Novembre 2016

L'an deux mil seize, quatorze novembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19      présents : 11      votants : 13**

**Présents** : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Yves MAURICE, Michelle LAYES-CADET, Murielle VALLON,

**Absents** : Renauld LEBACQ, Camille PARMENTIER, Marie-Pierre LAURIER, Elsa VIDON, Moussa GBANE, Gilles SARROTTE,

**Excusés** : Isabelle SAVIOT, Dominique VOSSIER,

**Secrétaire** : Laurent CHALAVON

## SEANCE OUVERTE A 20h 35

Les compte-rendu des 2 précédents conseils municipaux sont adoptés à l'unanimité.  
Retrait d'un point à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité : règlement intérieur centre aéré.

### 1 Décision modificative n°3

Le maire rappelle qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction des dépenses imprévues.  
Il propose de modifier les prévisions comme présenté ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
7788	rbt assurance		389	
23	virement investissement	5289		
775	Vente		4900	
<b>TOTAL</b>		<b>5289</b>	<b>5289</b>	

#### INVESTISSEMENT

OPERATION	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
	21		5289	
	2158	5289		achat matériel
	202	4000		PLU
	10222		4000	FCTVA
	<b>TOTAL</b>	<b>9289</b>	<b>9289</b>	

#### FONCTIONNEMENT

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE**

- D'approuver la décision modificative n°3 comme présenté ci-dessus

## **2 PAPPH convention avec la commune d'Ourches**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le Plan D'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles le 26 septembre dernier ainsi que la demande de subvention auprès de l'Agence régionale de l'eau.

La commune d'Ourches ayant fait de même pour un montant inférieur à 3000€ , elle ne peut bénéficier des subventions uniquement en réalisant un projet commun avec une autre commune. C'est ce qu'elle a proposé à la commune d'Upie. Pour cela nous devons établir une convention afin de restituer à la commune d'Ourches la part des subventions lui revenant.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à établir cette convention et à la signer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le Maire à établir la convention et à la signer.

## **3 Rapport d'activité assainissement et traitement des déchets**

Le Maire présente le rapport d'assainissement et de traitement des déchets transmis par l'agglomération.

## **4 Questions diverses**

### **1. Mission CAUE**

Mme LAYES CADET présente la rencontre qu'elle et Mme MALLERY ont eu avec le CAUE. Il leur est demandé de développer leurs possibles prestations.

### **2. Inauguration nouvelle armoire Orange**

Le Maire informe le conseil municipal qu'Orange souhaite inaugurer la nouvelle armoire installée route de montoison.

### **3. Ancien garage Convert**

M. CHALAVON informe le conseil que le terrain ou l'ancien garage Convert a été démoli est à vendre, il propose d'étudier la possibilité que la commune achète ce terrain pour y faire des parkings ou des espaces verts. Le Maire répond que le prix de vente est trop élevé.

### **4. Subvention RAA**

Le Maire présente ce nouveau dispositif de subventions s'élève à 30 millions d'euros pour la ruralité sur 3 ans pour les communes de moins de 2000 habitants. Cela représente 20 millions pour la Drôme.

### **5. La cure**

M. MAURICE souhaiterait que l'étude du bâtiment de la cure soit reprise car il faut décider de ce que la commune va faire de ce bâtiment.

**SEANCE LEVEE A 22H10**

Le Secrétaire,  
Laurent CHALAVON

Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI